



Cette formation est destinée aux représentants du personnel des entreprises comprenant au moins 50 salariés qui veulent connaître l'essentiel des missions du CSE sans suivre la formation réglementaire SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail)

PUBLIC

- Membre de la délégation du personnel au CSE (50 salariés et +)
- Dirigeants
- Responsables RH

DUREE

- 3 jours soit 21 heures

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

- Comprendre le fonctionnement général du CSE
 - Maîtriser son rôle de membre du comité social et économique
 - Gérer les activités sociales et culturelles
 - Prendre part à la vie économique de l'entreprise
 - Appréhender l'essentiel des missions de santé et sécurité
- 1. La composition du comité social et économique**
 - Les atouts et spécificités du CSE dans l'entreprise
 - Les principales différences par rapports aux anciennes instances
 - Le bureau du CSE
 - 2. Le rôle de réclamation des membres du CSE**
 - La nuance entre réclamation et revendication
 - La présentation des réclamations à l'employeur
 - L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires
 - Le droit d'alerte
 - Les relations avec l'inspection du travail
 - La préparation des réunions
 - Le déroulement des réunions
 - Les comptes rendus
 - 3. Le rôle économique et professionnel du CSE**
 - Le double positionnement de l'employeur
 - Les domaines d'information
 - L'analyse des documents comptables de l'entreprise
 - Les domaines de consultation permanente et la procédure qui s'y rattache
 - Les 3 consultations périodiques
 - Les BDES (base de données économique et sociale)
 - La possibilité de négocier les modalités de consultation avec l'employeur
 - 4. Le rôle de gestions des ASC (activités sociales et culturelles)**
 - Les règles de transfert compte à compte
 - Les règles concernant les cotisations et exonérations URSSAF
 - Les différentes prestations autorisées et interdites
 - Les principes de comptabilité des ASC
 - Les modalités de décisions concernant les ASC
 - 5. Le rôle en matière de Santé Sécurité et Condition de Travail**
 - La prévention et la surveillance des risques physiques et psychiques
 - Le suivi des travaux des entreprises extérieures
 - Les consultations du CSE en matière de SSCT
 - Le droit d'alerte et le droit de retrait
 - Le déclenchement et le suivi d'une procédure d'enquête
 - L'identification de la responsabilité de l'employeur en cas d'accident
 - 6. Les moyens des élus CSE**
 - Les locaux
 - La libre circulation
 - L'accès au document unique de prévention des risques et aux registres de l'entreprise
 - Les heures de délégation
 - Les outils de communication
 - Le statut de salarié protégé
 - 7. Le fonctionnement pratique du CSE**
 - Les réunions préparatoires
 - Les séances du comité
 - Les ordres du jour
 - La rédaction des PV
 - Le délit d'entrave
 - Le règlement intérieur du CSE



FORMATION DES MEMBRES EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL – CSE, SSCT (CSESSCT)

Pour les entreprises de – 300 salariés

L'article L2315-18 du code du travail applicable dès 2018 prévoit que les membres du CSE ou de la CSSCT doivent bénéficier d'une formation de 3 jours minimum dans le cadre de l'exercice de leur fonction, en matière de santé sécurité et conditions de travail. Cette formation pratique et agréée par le ministère du travail vous apportera les outils nécessaires de vos missions.

PUBLIC

- Membre du CSE amené à traiter des problématiques de sécurité de conditions de travail au sein des entreprises de plus de 11 salariés
- Membres de la commission santé et sécurité et conditions de travail

DUREE

- 3 jours soit 21 heures

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

- Maîtriser les rôles et attributions du CSE/ou du SSCT dans le cadre des ses missions santé, sécurité et conditions de travail
- S'approprier les méthodes et outils pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- Devenir un acteur incontournable de la prévention

LES METHODES PEDAGOGIQUES

- Pédagogie participative alternée avec des apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Les acquis de la formation seront évalués par le biais d'un QUIZZ
- VALIDATION : attestation de fin de formation
- Vérification de l'exécution de l'action : Feuilles d'émargements signées par demi-journée par les stagiaires et par le formateur

PROGRAMME

Les évolutions de la prévention dans les entreprises

- 8. Maîtriser les rôles et les missions de CS / CSST en matière de santé, sécurité et conditions de travail**
 - Rôle du CSE en prévention des risques professionnels
 - Attribution des rôles des membres de la CSSCT
 - Information et consultation
- 9. S'approprier le fonctionnement et les moyens du CSE**
 - Réunions obligatoires sur la santé et sécurité au travail
 - Moyens mis à disposition
 - Droits d'alerte et recours à l'expertise
 - Protection des élus
- 10. Identifier les obligations et les responsabilités en matière de santé, sécurité et conditions de travail**
 - Prévention et responsabilités des différents acteurs
 - Se repérer dans les textes du code du travail
- 11. Collaborer avec les acteurs de la santé au travail**
 - Inspecteur du travail, services de santé au travail, CRAMIF/CARSAT, ANACT, INRS
- 12. Mise en œuvre en situation de travail**
 - Préparer ses réunions
 - Mettre en place un plan d'action adapté à son entreprise
- 13. Identifier les risques et améliorer les conditions de travail**
 - Aménagements, personne accidentée ou en situation de handicap
 - TMS, RPS
 - Moyens et actions de prévention : grilles d'inspection, enquêtes...
 - Le DUERP
- 14. Analyser les accidents du travail**
 - Principe et méthode de l'arbre des causes
 - Enquête et recherche des faits
 - Construction de l'arbre
 - Recherche de solutions